

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

**Annonce n° 3219**

**37 - Indre-et-Loire**

**FONDS DE DOTATION**

**Modifications**

Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire

**FONDS DE DOTATION DE L'ARC-EN-CIEL**

*Nouvel objet* : réception et la gestion par capitalisation des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés, donnés ou légués ; à titre gratuit et irrévocable ; l'achat, l'échange, la prise de participations minoritaires ou majoritaires, l'apport en société ou tout autre opération à titre onéreux permettant la réalisation de la mission ci-après déterminée ; l'utilisation des revenus de la capitalisation de tout bien détenu par le fonds de dotation pour réaliser une mission d'intérêt général ; la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits mobiliers et immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; la location, construction, et exceptionnellement la donation ou vente de tous biens mobiliers ou immobiliers ; l'obtention de toutes couvertures de crédits, prêts avec ou sans garanties hypothécaires ; le cautionnement de tout organisme poursuivant un objectif similaire au sien ; et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du fonds de dotation ; cet objet étant déterminé pour parvenir à son objectif principal, la réalisation de la mission de la fondatrice du fonds de dotation, savoir : agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes handicapées et aux personnes âgées ainsi qu'à leurs familles, l'aide morale et matérielle qui leur est due, et mettre en place avec leur appui les structures et les services permettant leur plein épanouissement : soins spécifiques à leur handicap, à leur vieillissement, éducation, culture, organisation des loisirs et des vacances ; de représenter auprès des pouvoirs publics les personnes handicapées et vieillissantes, leurs parents, familles et tuteurs ; de créer et gérer des établissements et des services destinées à compléter l'équipement public ou à promouvoir des formules nouvelles d'éducation ; d'entretenir entre ses membres l'esprit d'entraide et de solidarité ; d'assurer, au besoin, le suivi affectif des personnes handicapées et vieillissantes après la disparition de leur famille

*Siège social* : Le clos d'Alban, La Marquetterie, 37310 Cigogné

*Date de la modification des statuts* : 19 décembre 2016

*Date de déclaration* : 19 décembre 2016